

DISCOURS D'OUVERTURE DE LA SIGNATURE DU CONTRAT DE PAYS DES HAUTES FALAISES

LE 9 DECEMBRE 2009

Messieurs les parlementaires (si présence de D.Fidelin, C. Revet, E. Grelier)
Monsieur le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie,
Monsieur le Président du Conseil Général de Seine-Maritime,
Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames, Messieurs, les présidents des communautés de communes,
Monsieur le Président et les membres du conseil de développement
Mesdames, Messieurs les maires et conseillers municipaux,
Mesdames, Messieurs,...

Tout d'abord, je tiens à remercier M. le Maire de la commune de Toussaint de nous accueillir dans sa commune.

Je vous remercie également d'être aussi nombreux pour partager ce grand moment de la vie du Pays des Hautes Falaises : la signature de son second contrat de Pays pour la période 2007-2013.

Bien que de création récente, le Pays des Hautes Falaises a déjà connu une vie rythmée de plusieurs épisodes marquants, chacune de ces étapes ayant permis d'asseoir un peu plus les logiques de coopération entre les 5 communautés de communes le constituant.

Si l'on remonte aux origines, c'est à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fécamp, présidé à l'époque par Jacques Duchemin, qu'est né le Pays des Hautes Falaises, sous la forme d'une association regroupant les communautés de communes de Fécamp, du canton de Criquetot l'Esnéval, du canton de Valmont, de Campagne de Caux et de Cœur de Caux. Cette première phase de collaboration menée en étroite partenariat avec le Conseil de Développement s'est concrétisée en 2002 par l'élaboration de la Charte de développement du Pays qui met en évidence les problématiques communes et surtout les orientations et actions à mettre en œuvre pour le développement du territoire.

En 2004, un premier contrat de Pays est venu concrétiser cette stratégie de développement du territoire autour de la programmation d'une trentaine de projets, d'un montant total de 39 millions d'euros, pour lequel la Région, le Département et l'Etat nous avaient apporté leur soutien.

Fort de cette expérience, en 2006, le Pays s'est vu renforcer en devenant Syndicat Mixte de Pays, porteur de la compétence d'élaboration et de mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Cet outil stratégique proposera une planification du développement du territoire dans les domaines économiques, de l'habitat, du transport, de l'urbanisme, de l'environnement.

A l'échelle de cette courte histoire le moment qui nous réunit aujourd'hui est donc, comme je le disais, important. Il représente un nouveau pas dans le sens d'un développement cohérent et concerté. Il constitue tout à la fois un achèvement et le début d'une nouvelle phase.

Comment ne pas souligner en effet l'importance du travail qui a été consacré à l'élaboration et à la négociation de ce second Contrat de Pays depuis maintenant deux ans. A ce titre, je souhaite remercier tout particulièrement Messieurs les présidents du Conseil Régional et du Conseil Général pour votre soutien, mais également pour la collaboration très positive que vos services n'ont cessé de nous apporter.

Je tiens également à saluer l'équipe technique du Pays pour son travail et son investissement constant durant cette période. De même que soient remerciés tous les acteurs locaux, élus, techniciens et porteurs de projets, qui ont contribué à la bonne marche de cette contractualisation.

Bien entendu ce moment de réjouissance collective n'est pas une fin en soi. Il nous autorise à nous tourner vers l'avenir, et à aborder désormais la mise en œuvre des projets contenus dans le Contrat de Pays.

Le programme d'actions de ce Contrat prévoit en effet la réalisation de 52 projets structurants autour de 3 axes de développement.

Notre première orientation stratégique est de renforcer l'attractivité du territoire et chercher à remédier à son enclavement.

Le cadre de vie offert par le territoire des Hautes Falaises est certes attractif, pour autant nous avons l'ambition de créer un véritable lieu de vie où l'on habite mais où il est également possible de travailler et de consommer. Ainsi le renforcement de l'attractivité du territoire passe par son renforcement économique et par les projets d'extension et de création des zones d'activités qui seront mis en œuvre sur le Pays.

Le développement économique passe également par la recherche d'outils en matière d'insertion et de formation pour lesquels de nombreux chantiers d'insertion seront mis en place, portés par une association locale (Actif Insertion).

Comme je l'ai évoqué précédemment le territoire des Hautes Falaises présente un cadre de vie exceptionnel de par son environnement, les paysages magnifiques des Hautes Falaises (on peut citer Etretat,...). Ceci offre un cadre propice au développement d'un tourisme d'envergure et qualité, dont l'apport serait indéniable à l'attractivité du territoire. Nous avons donc souhaité mettre l'accent sur le développement touristique en travaillant sur de nombreux projets tels que :

- l'aménagement des vallées de la Ganzeville et de la Valmont,

- la réalisation d'un golf grand public à Colleville,
- le développement de l'activité de plaisance (étude),
- la création d'aires d'accueil pour les campings cars,
- ...

Bien entendu, le renforcement de l'attractivité du territoire se fait aussi par le renforcement de la ville centre du Pays, Fécamp, qui positionne des projets novateurs sur le territoire tels que la création d'un éco-quartier ou encore la création d'un pôle multimodal.

Le deuxième objectif que nous fixons est de développer un niveau d'équipement et de services à la population équilibré et de qualité.

Assurer l'équité d'accès aux services à la population dans nos territoires à dominante rurale est un objectif prioritaire. Ainsi, la présente programmation envisage :

- La réalisation de 5 projets d'équipements pour l'accueil de la petite enfance (Les Loges, Froberville, Fécamp, Valmont et Fauville),
- 5 projets de maison pluridisciplinaires de santé (Bec de Mortagne, Fécamp, Yébleron, Valmont, Bretteville du Grand Caux)
- 2 projets de structures dédiées aux services publics (Valmont et Fauville).

L'accès à la culture et au loisir nous a paru également être un enjeu important. C'est pourquoi dans les prochaines années, nous verrons la construction d'une maison des sports, de la culture et de la vie associative, d'un club house dédié à la pratique du Rugby mais également la définition d'une véritable politique culturelle afin d'avoir une vision pertinente des besoins en équipements à l'échelle du Pays (Etude pour l'élaboration d'un schéma culturel Pays).

La troisième orientation est de préserver et de valoriser l'environnement, le paysage et l'espace des Hautes Falaises

Pour cela nous sommes en train de réaliser un Schéma de Cohérence Territoriale, le SCoT, et un Agenda 21. Ces deux outils stratégiques permettront d'une part de définir un projet de développement et de planification territoriale à moyen et long terme, et d'autre part d'inscrire les actions du Pays dans le développement durable.

Nous engagerons également la réalisation d'un Plan Climat Territorial à l'échelle du Pays dont les actions phares seront :

- la réalisation de diagnostics énergétiques des bâtiments publics mais également des logements sociaux,
- et la réalisation d'un bilan carbone à l'échelle du Pays.

Parce que la préservation de notre cadre de vie est prioritaire à nos yeux, les études pour la restructuration du centre-bourg de Saint Jouin Bruneval sont inscrites dans cette programmation en raison **du caractère tout à fait novateur de ce projet, notamment sur les aspects énergétiques.**

Autour de ces orientations le programme d'actions du Contrat de Pays représente 33 240 965 € d'investissements sur le territoire, pour lesquels nous serons accompagnés par la Région, à hauteur de 5 521 268 €, et par le Département pour un montant de 5 798 436 €.

Conclusion

Avec ce nouveau Contrat, le Pays des Hautes Falaises, prouve une fois encore modestement son utilité comme outil de coopération au service de l'aménagement du territoire. Par là, en dépit de tous les scepticismes et dans l'attente des évolutions qui se préparent avec la réforme des collectivités locales, il joue pleinement son rôle.

Le contexte incertain que nous traversons ne doit en effet pas ébranler quelques grandes certitudes qui sont le fondement de notre engagement dans la démarche Pays :

- **La première certitude**, c'est l'intérêt d'un territoire de projet visant à améliorer la concertation dans un bassin de vie et de dégager des ambitions communes pour un territoire. Le Pays, malgré sa création récente est aujourd'hui engagé dans un SCoT, un Agenda 21 et porte le Pays d'accueil touristique témoignant ainsi de la volonté de mettre en œuvre un développement cohérent.

- **La deuxième certitude**, c'est l'intérêt d'un espace de réflexion, de veille et de prospective permettant de penser un territoire au-delà des échéances électorales. Le Pays est avant tout un outil à la disposition des acteurs locaux pour envisager des projets novateurs et ambitieux.

- **Enfin la troisième certitude**, c'est l'intérêt d'une démarche partenariale et concertée. Le Pays nous permet encore aujourd'hui d'être tous ensemble réunis, élus, acteurs locaux et partenaires, à envisager et préparer ensemble l'avenir du territoire.